

Code Natura 2000 : 1163

Chabot

Carte d'identité

Nom scientifique : *Cottus gobio*

Classification : Poisson

Taille : maximum 15-18 cm

Poids : 12 g

Présence en Wallonie : dans les cours d'eau petits à moyens, pauvres en éléments nutritifs, surtout au sud du sillon Sambre et Meuse

Nid : creusé sous les pierres du cours d'eau

Nombre d'œufs : 100 à 500

Nombre de nidification : 1

Alimentation : invertébrés, œufs et juvéniles de poissons

Protection : maintien de la pauvreté en éléments nutritifs de l'eau



© D. Parkinson

Observer

À travers la surface limpide du ruisseau torrentueux, nous pouvons voir évoluer un petit poisson à grosse tête. Il mesure moins de quinze centimètres et son corps va en se rétrécissant de la tête à la queue ; la tête et les nageoires pectorales sont proportionnellement très grandes. Le corps est brun grisâtre marbré, ce qui le rend très difficile à voir dans les galets. C'est un chabot. Ce poisson possède deux nageoires dorsales contiguës ; les nageoires (sauf la caudale) et les opercules sont épineux.

Il existe un dimorphisme sexuel qui se marque par la largeur de la tête proportionnellement plus importante chez le mâle que chez la femelle ; la tête du mâle est également plus obtuse. Les nageoires pelviennes sont plus grandes chez les mâles.

L'espèce est répandue, principalement dans les cours d'eau petits ou moyens du sud du sillon Sambre et Meuse. Le fond de l'eau est généralement rocheux et la qualité de l'eau est moyenne à très bonne. Les études montrent que la population semble stable en Wallonie depuis les années '80.

Le chabot a une longévité comprise entre trois et cinq ans. C'est un poisson de fond ; il est mauvais nageur ; on le rencontre dans des vitesses de courant comprises entre 10 et 40 cm/s. Il n'aime pas la lumière et vit donc pendant la journée caché sous les pierres ; son activité est surtout nocturne. Il se nourrit d'invertébrés (crus-

tacés, larves d'insectes...) vivant sur le fond mais aussi d'œufs et de juvéniles de poissons.

La reproduction commence à l'âge de deux ans (4 à 5 cm). La ponte a lieu en mars-avril, dans un nid creusé sous les pierres ; les œufs, au nombre de 100 à 500 sont collés au plafond du nid et gardés par le mâle. Dans un même nid, un mâle peut garder la ponte d'une dizaine de femelles ; il aère les œufs et les défend pendant environ trois à quatre semaines. À l'éclosion, les larves mesurent 6 à 7 mm.

Le chabot est une proie recherchée des truites, des loutres et des martins-pêcheurs. C'est également un hôte des larves de mulette épaisse. Sa présence indique une bonne qualité de l'eau.

Il vit dans des cours d'eau oligotrophes rapides et peu profonds, frais et bien oxygénés de la zone à truite et à ombre.

Protéger

Le chabot est l'espèce de poisson la plus sensible aux différentes formes de pollution et à l'eutrophisation, notamment de par le manque d'oxygène. Il est également très sensible à l'artificialisation de l'habitat : bétonnage, excès de matière organique et de sédiments...

La qualité de l'eau doit être la meilleure possible. L'épuration des eaux usées est importante et on veillera à l'appliquer dans tous les bassins versants (épuration collective ou individuelle). De plus, les agriculteurs devraient appliquer les produits phytosanitaires et les

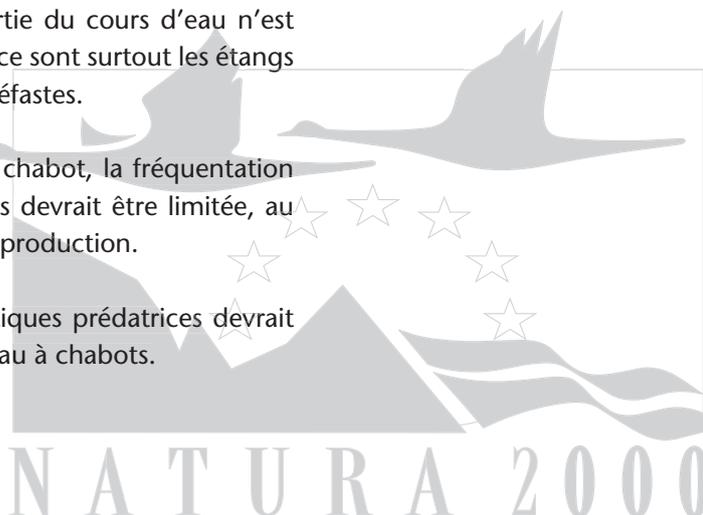
engrais de manière parcimonieuse afin de limiter voire d'éviter l'écoulement des surplus dans les cours d'eau. Mieux, la mise en place de tournières enherbées ou de bandes fleuries en bordure de cours d'eau, prônée par les mesures agri-environnementales, serait très bénéfique à la qualité de l'eau et à la présence de différentes espèces des cours d'eau.

Le gestionnaire évitera tout remaniement des berges naturelles des cours d'eau où le chabot est présent. Il veillera à maintenir les cordons d'aulnes en bordures de rivières.

Il est important que les galets du fond des cours d'eau soient toujours apparents. Les sédiments apportés par des barrages artificiels, l'accès du bétail à l'eau et la circulation de véhicules dans les ruisseaux et rivières bouchent parfois les sites favorables à la reproduction et obligent les chabots à trouver d'autres sites. La création d'étangs en dérivant une partie du cours d'eau n'est pas favorable au chabot mais ce sont surtout les étangs de barrage qui sont les plus néfastes.

Dans les sites occupés par le chabot, la fréquentation par des nageurs et des kayaks devrait être limitée, au moins durant la période de reproduction.

L'introduction d'espèces exotiques prédatrices devrait être limitée dans les cours d'eau à chabots.



ÉDITÉ PAR LA DGARNE/DNF - DISPONIBLE SUR : NATURA2000.WALLONIE.BE



Fiche rédigée sur base des dossiers scientifiques réalisés par le DEMNA, la FUSAGx, l'UCL et l'ULg (<http://biodiversite.wallonie.be>) et avec la collaboration de Natagora

